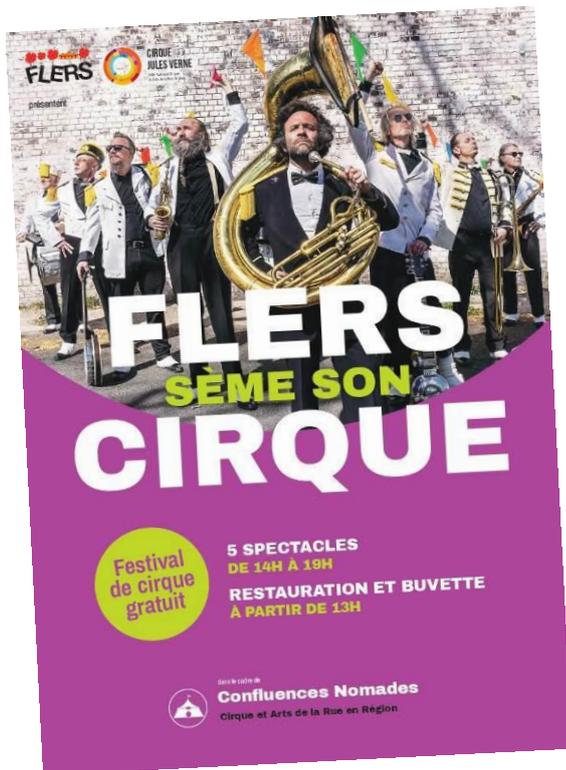


Rapport d'activité 2022

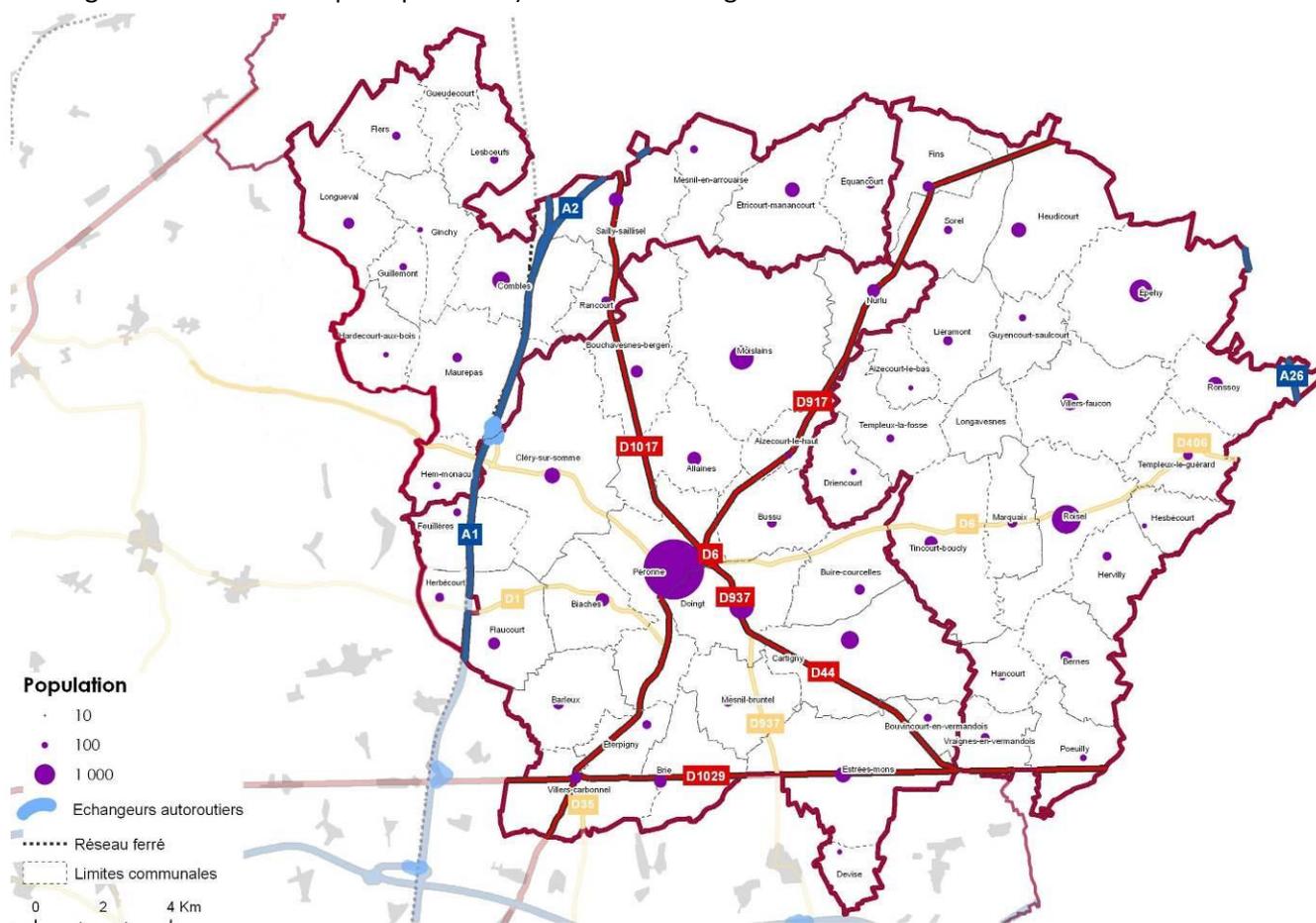
Communauté de Communes de la Haute Somme

Validé en conseil communautaire
Du 21 septembre 2023



Fiche d'identité de la Communauté de Communes de la Haute Somme

A forte dominante rurale ; 45 communes sur 60 comptent moins de 400 habitants ; la Communauté de Communes de la Haute Somme est un territoire essentiellement agricole (pommes de terre, blé, légumes et betteraves principalement) au cœur de la région Hauts-de-France.



Sommaire

Fiche d'identité CCHS	2
Editorial	3
Statuts et gouvernance	4 & 5
Pacte financier et fiscal	5
Moyens Généraux	6 à 13
Compétences de la CCHS	
<i>Aménagement de l'espace</i>	14 & 15
<i>Aire d'accueil des Gens du voyage / GEMAPI</i>	16
<i>Protection et mise en Valeur de l'Environnement/Mobilité</i>	17
<i>Actions de développement économique et touristique</i>	18 à 20
<i>Collecte des déchets</i>	21
<i>SPANC</i>	22
<i>Voirie</i>	23
<i>Equipements sportifs, culturels et scolaires</i>	24 & 25
<i>Actions d'intérêt communautaire</i>	26
<i>Gendarmeries</i>	27
<i>Politique du logement et du cadre de vie</i>	28
Culture	29 & 30

- 60 communes
- Date de création : 2013
- Superficie : 48 165 hectares
- Population : 27 253 habitants
(Au 1^{er} janvier 2022 - Source INSEE, population totale)

Rapport d'activités 2022 CCHS



Editorial



Madame, Monsieur,

Depuis 10 ans, et la fusion des 3 Communautés de Communes de Combles, Péronne et Roisel, nous continuons à tracer notre route, suivant nos principes et nos règles de travail : sereinement, efficacement, solidairement.

C'est ainsi qu'en 2022, nous avons poursuivi des projets décidés les années précédentes :

- Achèvement des travaux de démolition de la friche Flodor pour créer la zone d'activités de la Croisette, prometteuse en termes d'activités et d'emplois
- Développement du Tiers-lieu numérique : dans l'enceinte de son siège avec de nouvelles activités, mais surtout le déploiement du « Tiers-lieu hors les murs » avec l'organisation de séances de formation aux outils numériques dans les multiples villages de la Communauté de Communes de Haute Somme
- Incitation à la rénovation énergétique des logements avec l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, opération destinée à aider les habitants de notre collectivité à rénover leurs logements

Fidèles à nos ambitions pour le territoire, nous avons également lancé de nouvelles actions :

- Un projet structurant de pôle culturel, qui permettra de développer l'offre culturelle disponible dans le secteur : cinéma, musique, lecture, musée, expositions...etc
- La poursuite de l'optimisation de la gestion des déchets avec le recrutement d'ambassadeurs du tri et le développement des 4 déchèteries du territoire
- L'extension du siège administratif de la Communauté de Communes de la Haute Somme, qui permettra d'accueillir des services liés à l'arrivée de compétences nouvelles

Sans oublier, il est toujours utile de le rappeler, que nous poursuivons toutes ces actions et projets, en plus de l'entretien régulier de notre patrimoine et de notre voirie, en maintenant la fiscalité à un niveau identique.

Comme vous pourrez le constater dans ce rapport d'activité 2022, vos élus et l'ensemble des équipes de la Communauté de Communes de la Haute Somme sont au travail, au quotidien, pour vous et pour l'avenir de notre collectivité.

Bonne lecture

Bien à vous

Éric FRANÇOIS,

Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme



Statuts

Les statuts validés par 2 arrêtés préfectoraux des 14 et 22 juin 2021 n'ont pas évolué durant l'année 2022. Ils sont annexés à ce document.

Gouvernance

La gouvernance en chiffres

1 Président
7 Vice-Présidents
6 Conseillers délégués
85 délégués titulaires
55 délégués suppléants

Le Président assure l'exécution des décisions du conseil communautaire et représente la Communauté de Communes dans tous les actes de la vie civile. Il préside de droit toutes les commissions et le Bureau Communautaire. Il est l'autorité qui nomme le personnel.

Le conseil communautaire lui a attribué des délégations, par délibération n° 2020-120 en date du 28/09/2020, telles que :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- passer des marchés publics (en procédure adaptée, dite MAPA), lorsque les crédits sont prévus au budget,
- passer des contrats d'assurance
- délivrer les certificats d'alignement
- [...]

Le Bureau communautaire est composé du Président, des vice-présidents, des conseillers délégués et de 14 membres issus du Conseil Communautaire.

La délibération n° 2020-86 en date du 23 juillet 2020, a attribué des délégations au Bureau Communautaire :

- passer des marchés publics (procédure d'appel d'offres)
- effectuer des demandes de subventions
- passer des conventions avec les communes membres ou d'autres organismes publics
- [...]

Ces délégations permettent d'optimiser le fonctionnement de la collectivité.

Les délégués communautaires sont informés lors des conseils communautaires des décisions prises par le Président et par le Bureau, par insertion dans la note de synthèse jointe à l'ordre du jour.

En 2022, de nouveaux délégués communautaires ont été installés.

Suite à la démission de M. Gaston WIDIEZ (DRIENCOURT), par délibération de la commune en date du 2 avril 2022, Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN est déléguée titulaire et M. Laurent DECAMME est délégué suppléant.

Suite à la démission de M. Jérôme MERCHER (MESNIL EN ARROUAISE), par délibération de la commune en date du 4 juillet 2022, Mme Cindy PORQUET est nommée déléguée suppléante.

Suite à la démission de M. Dominique BOINET (POEUILLY), par délibération de la commune en date du 21 novembre 2022, M. Christophe DEVEAU est nommé délégué suppléant.



Pour préparer les dossiers et proposer des projets, 10 commissions ont été créées (délibérations n° 2020-117 du 7 septembre 2020 et 2022-136 du 12 décembre 2022) :

- Appel d'offres (CAO)
- Attribution des logements communautaires
- Canal Seine Nord Europe
- Culture/Communication/Événementiel/Tourisme
- Coopération Intercommunale
- Développement économique
- Environnement
- Equipements communautaires
- Finances
- Travaux

En 2022 :

- 4 réunions avec les vice-présidents et les conseillers délégués (chacune se déroulant sur l'ensemble de la journée)
- 5 réunions de Bureau
- 9 conseils communautaires
- 9 réunions de commissions (dont 1 CAO)

Pacte financier et fiscal

Suite à la modification des statuts de la CCHS, et notamment la section « voirie », le conseil communautaire a adopté un pacte financier et fiscal. Il prend en compte les dépenses supplémentaires pour les communes, compte tenu de la rétrocession des voiries intramuros, mais également les travaux de voirie déjà réalisés.

Délibération n°2021-134 du 13 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal

Au 31 décembre 2022, 51 communes ont retourné leur délibération d'adhésion au pacte financier et fiscal.

Extrait du pacte financier et fiscal

[...] Il est défini des enveloppes de travaux neufs et de travaux d'entretien des voies intra-muros pour les 4 années à venir de 2021 à 2024, et déterminé des modalités de financement par la CCHS de ces charges transférées, à savoir :

- **Enveloppes :**
 - **Travaux neufs (TN) :** reprise de l'enveloppe actuelle (2019-2024) ; les consommations de 2019 à 2021 seront déduites du montant total alloué aux communes.
 - **Travaux d'entretien (TE) :** l'enveloppe correspond au montant annuel de référence multiplié par 4 années au prorata des travaux réalisés sur les voies intra-muros (70% ; ce pourcentage est une moyenne sur 5 ans).
Le montant annuel de référence est la moyenne des TE réalisés au cours des 2 dernières années (2019 et 2020), majorée de la maîtrise d'œuvre (3%), soit 710 000 € HT. Après application du prorata, l'enveloppe est de 497 000 € /an, soit 1 988 000 € sur 4 ans.
La dotation par commune est calculée en fonction de la population (15%), de la surface de voirie intra-muros (70%), et du linéaire de voirie départementale intra-muros (15%).
 - **Modalités des versements de la CCHS :**
 - **Attributions de compensation (AC) pour 50 % des enveloppes annualisées :**
50% de l'enveloppe TN / 6 ans
50% de l'enveloppe TE / 4 ans
 - **Fonds de concours (FC) :**
La dotation de FC 2021-2024 correspond à la différence entre l'enveloppe totale (TN + TE) et les AC sur 4 ans.
L'enveloppe de TN consommée entre 2019 et 2021 est déduite de la dotation.
Les versements de FC sont de 50 % du reste à charge de la commune au fur et à mesure des dépenses justifiées, dans la limite du solde de la dotation fixée pour la période 2021-2024.
Les FC ne sont versés qu'à la condition d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la CCHS.
- Fauchage :** Avant modification des statuts, le fauchage était exclu de la compétence voirie de la CCHS. Ainsi, les communes assumaient et prenaient en charge la totalité du fauchage (voies intra-muros comme extra-muros). Avec les nouveaux statuts, la CCHS a la charge du fauchage sur les voies extra-muros.



Moyens généraux

Le siège social de la Communauté de Communes se situe au 23 avenue de l'Europe à Péronne. Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Les locaux techniques se situent zone industrielle de la Chapelette, à Péronne, route de Barleux. Ceux-ci ne sont pas destinés à recevoir du public.

Les équipements communautaires sont fermés les jours fériés.



En 2022, les services de la Communauté de Communes et leurs responsables sont les suivants :

- Direction Générale des Services, Stéphane GENETÉ
- Direction Technique et Environnement, Vincent RUCHO
- Administration générale et communication, Pascaline PILOT
- Environnement et déchets*, Clémence BLONDEL jusqu'au 1^{er}/11/2022 puis Mathieu HERCHEUX
- Équipements sportifs, Yverick DEBALLE
- Finances et Marchés publics, Marie-Pierre FORMENTIN
- Ressources humaines, Anne DORDAIN
- Services techniques et de collecte des déchets*, Mathieu HERCHEUX
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), Jérôme VANHOUTTE

*Suite au départ de Clémence BLONDEL, l'organisation du pôle technique/environnement va évoluer en 2023. Mathieu HERCHEUX prendra la responsabilité du service environnement (gestion des déchèteries et de la collecte des ordures ménagères/tri sélectif) au 1^{er} janvier 2023. Guillaume FERNET assurera la gestion des services techniques à compter du 1^{er} mars 2023.

Ressources Humaines (au 31/12/2022)

(1 responsable + 1 agent à 28/35^{ème})

La première délibération du conseil communautaire de l'année 2022 a pour objet l'annualisation et l'organisation du temps de travail pour l'ensemble des services de la Communauté de Communes. Fruit d'un long travail entre le service RH et les différents responsables de service, elle fixe la durée hebdomadaire de travail par service, détermine les cycles de travail (semaine de 35h ou 37h). Elle encadre les heures supplémentaires et complémentaires.

Cette délibération constitue l'aboutissement du travail d'harmonisation de la gestion des ressources humaines demandée par la Cour des Comptes.

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation de ses effectifs, la CCHS a créé son propre comité social territorial, par délibération n°2022-81 en date du 17 mai.

Il remplace le comité technique et le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Il s'agit d'une instance consultative, composée de représentants du personnel et d'élus.

Elle examine les questions intéressant l'ensemble du personnel et émet des avis préalablement à la prise de décision en conseil communautaire.



Parmi les agents, 1 agent est agréé pour dispenser des formations Sauveteur Secouriste du Travail. 25 agents de la CCHS ont pu bénéficier de cette formation durant l'année 2022, pendant leurs heures de travail (session de 2 jours).

EFFECTIFS :

TC = temps complet - TNC = temps non complet

	Titulaires (49)		Non Titulaires (9)	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Administrative				
Catégorie A			1 TC	1 TC
Catégorie B	3 TC		1 TC	
Catégorie C	2 TC + 1 TNC			
Technique				
Catégorie A				1 TC
Catégorie B		1 TC		
Catégorie C	4 TC + 1 TNC	32 TC	1 TC	
Sportive				
Catégorie B		3 TC		2 TC
Animation				
Catégorie B	1 TC			
Catégorie C	1 TNC		2 TC	

Communication

1 chargée de communication

La CCHS utilise plusieurs outils et supports pour informer les élus et la population, du traditionnel journal papier distribué dans les boîtes aux lettres aux messages sur les réseaux sociaux.

Léo CHEVIN a pris le poste de chargé de communication, à temps complet, le 2 mai 2022, puis Laurette BAERT lui a succédé le 1^{er} novembre 2022.

Les publications de 2022 :

- ✓ **Un journal, en septembre 2022, reprenant les actualités de la CCHS** – 12 pages en A4 - 3 932€ HT
13 700 exemplaires
- ✓ **Un guide intitulé « Vivre en Haute Somme »,** comprenant l'ensemble des équipements et services communautaires, les horaires d'ouverture au public, les élus 44 pages en A5 – 7 470€ HT – 15 000 exemplaires
- ✓ **Contrat pour spots radio avec CHERIEFM** – 3 000€ pour 500 spots
- ✓ **2 flyers pour les habitants :** un pour l'opération amiante, 1 pour l'opération « la CCHS t'emmène au centre aquatique O₂ Somme »
- ✓ **Un site Internet,** www.coeurhautesomme.fr régulièrement actualisé
- ✓ **Une page Facebook**
- ✓ **Un calendrier de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif par commune,** soit 60 calendriers
- ✓ **Une page sur le réseau social « LinkedIn »**



Marchés publics (1 agent)

Le service des marchés publics gère les procédures de mise en concurrence liées à la commande publique. Il organise la tenue des commissions d'appel d'offres, en collaboration avec les différents services, et veille au respect de la libre concurrence.

En 2022, 40 procédures de marchés publics ont été menées.

➔ 8 marchés de services, 8 de prestations intellectuelles, 15 de travaux, 7 de fournitures et 2 de maîtrise d'œuvre

Seuls les marchés notifiés dans l'année 2022 sont comptabilisés.

Désignation du Marché	Nature	Montant HT	Titulaire du marché
Acquisition d'un véhicule de collecte des ordures ménagères	Fourniture	219 654,00€	FAUN environnement (07 500)
Centre Aquatique O ₂ Somme Fourniture et livraison de chlore gazeux	Fourniture	40 000,00€	GAZECHIM (34 504)
Friche FLODOR Lot 1 Désamiantage réseaux & dalle béton	Travaux	70 401,00€	G3D Démolition (80 000)
Friche FLODOR Lot 2 Dépollution	Travaux	10 000,00€	
Friche FLODOR Lot 3 Démolition	Travaux	41 000,00€	
Entretien et nettoyage des locaux communautaires	Services	160 000,00€	AZURIAL (77 170)
Friche FLODOR Réalisation d'un plan de gestion déblais/remblais	Prestations Intellectuelles	14 500,00€	OMNIUM (59 000)
Gymnases communautaires Lot 1 remplacement des sols sportifs	Travaux	166 818,09€	SARL TITECA (59 710)
Gymnase des remparts Lot 2 remplacement de la toiture y compris renforcement	Travaux	260 618,33€	FARASSE (59 400)
Gymnase Saint Denis Installation buts de handball	Fourniture	4 110,21€	SPORTFRANCE (60 820)
Gymnase Saint Denis Installation rideau de séparation	Fourniture	3 681,10€	HUCK OCCITANIA (81 470)
Gymnase des remparts Motorisation buts de basketball	Fourniture	6 766,05€	SPORTFRANCE (60 820)
Remplacement du serveur informatique et prestations de services	Fourniture	49 184,00€	KONICA MINOLTA (78 424)
Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du siège de la CCHS	Maîtrise d'œuvre	59 488,42€	ASTELLE (80 200)
Aérodrome Remplacement de menuiseries extérieures	Travaux	19 274,18€	WILLOT SAS (60 280)
MARPA Remplacement de menuiseries extérieures	Travaux	47 120,00€	ESPACE ALU Du vermandois (02 100)
Déchèterie Mont Saint Quentin Remplacement de menuiseries extérieures	Travaux	5 030,00€	
Gymnase Roisel Remplacement de menuiseries extérieures	Travaux	5 280,00€	



Désignation du Marché	Nature	Montant HT	Titulaire du marché
Etudes de faisabilité Déchèteries/ZAC et centre OM	Prestations Intellectuelles	26 690,00€	ECAA (02 100)
Etude de faisabilité Aéroport	Prestations Intellectuelles	9 990,00€	Astelle (80 200)
Etude de faisabilité Gymnase Saint Denis	Prestations Intellectuelles	6 915,00€	
Benne à ordures ménagères Contrat expertifaun	Services	3 060,00€	FAUN environnement (07 500)
Benne à ordures ménagères Contrat Preventifaun	Services	12 088,00€	
Canal Seine Nord Création d'un port de plaisance à Allaines – études	Prestations intellectuelles	49 960,00€	SOFID (34 070)
Fournitures et livraison de matériel informatique	Fourniture	10 376,22€	DECLIC (59 540)
Entretien des séparateurs hydrocarbures	Services	88 000,00€	ORTEC (02 100)
Friche FLODOR Repérage amiante	Prestations intellectuelles	1 785,00€	CERTEAM (80 440)
Déchèteries Contrat d'hébergement du contrôle d'accès	Services	4 622,50€	HORANET (85 206)
Fourniture de titres restaurant	Services	213 000,00€	EDENRED (92 245)
Réalisation d'un pôle culturel Etude de programmation	Prestations Intellectuelles	64 880,00€	FILIGRANE
Friche FLODOR Démolition	Travaux - complémentaires	126 000,00€	G3D Démolition (80 000)
Friche FLODOR Dépollution	Travaux - complémentaires	10 000,00€	
Construction d'un gymnase à Combles – étude faisabilité	Prestations intellectuelles	10 850,00€	Site et architecture (62 000)
Friche FLODOR Démolition	Travaux - complémentaires	38 907,00€	G3D Démolition (80 000)
Friche FLODOR Désamiantage	Travaux - complémentaires	24 201,00€	G3D Démolition (80 000)

Perspectives 2023

→ Travaux d'extension des locaux de la CCHS



Finances

(1 responsable + 1 adjointe + 1 agent de gestion financière)

La Communauté de Communes gère **un budget principal** et **7 budgets annexes**.

Ces budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses :

- Budget principal : 40 889 574,52€ TTC
- Aérodrome : 1 298 100,56€ HT
- Centre Équestre : 1 299 043,99€ HT
- Centre Aquatique :
 - DEPENSES 2 850 136,34€ HT
 - RECETTES 2 850 137,16€ HT
- FLODOR :
 - DEPENSES 7 925 928,92€ HT
 - RECETTES 7 925 929,54€ HT
- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : 336 267,43€ TTC
- Tiers Lieu Numérique : 610 086,05€ HT
- Village artisanal : 504 079,26€ HT

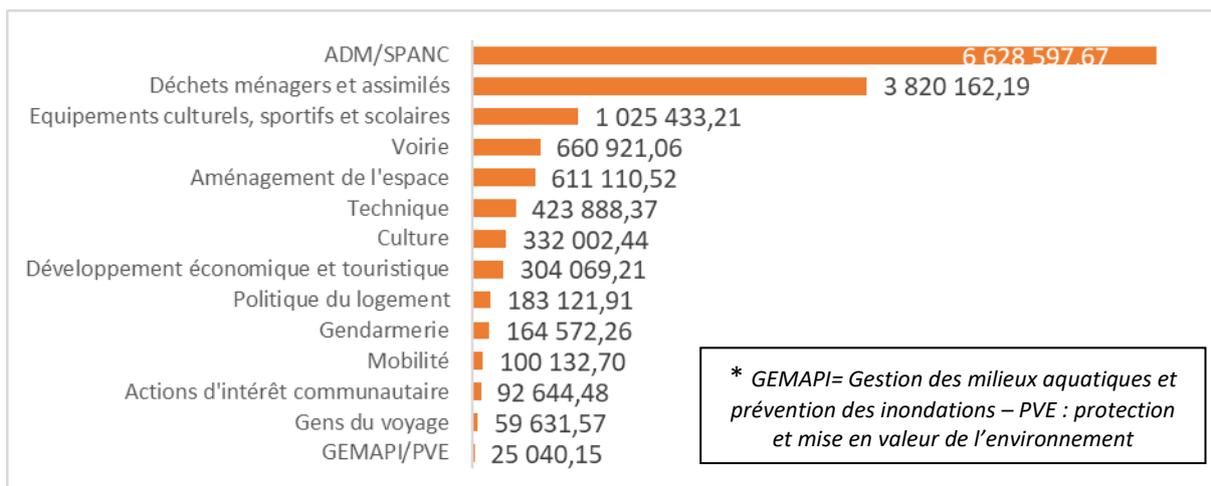
Chaque budget est composé d'une partie fonctionnement (salaires, fournitures, carburant, entretien, etc.) et d'une partie investissement.

Fonctionnement (en €)	Budget Primitif 2022		Compte Administratif 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	26 914 198,56		14 431 327,74	18 637 759,65
Aérodrome	902 849,89		79 423,76	130 715,05
Centre équestre	1 122 591,42		994 741,57	132 072,94
Centre Aquatique	1 562 141,00	1 562 141,82	1 061 456,85	1 655 349,12
FLODOR	4 003 020,00	74 003 020,54	404 179,45	210 891,91
SPANC	305 453,74		118 635,74	186 645,22
Tiers Lieu Numérique	315 985,76		248 804,74	201 453,96
Village artisanal	285 770,61		121 416,25	131 511,65

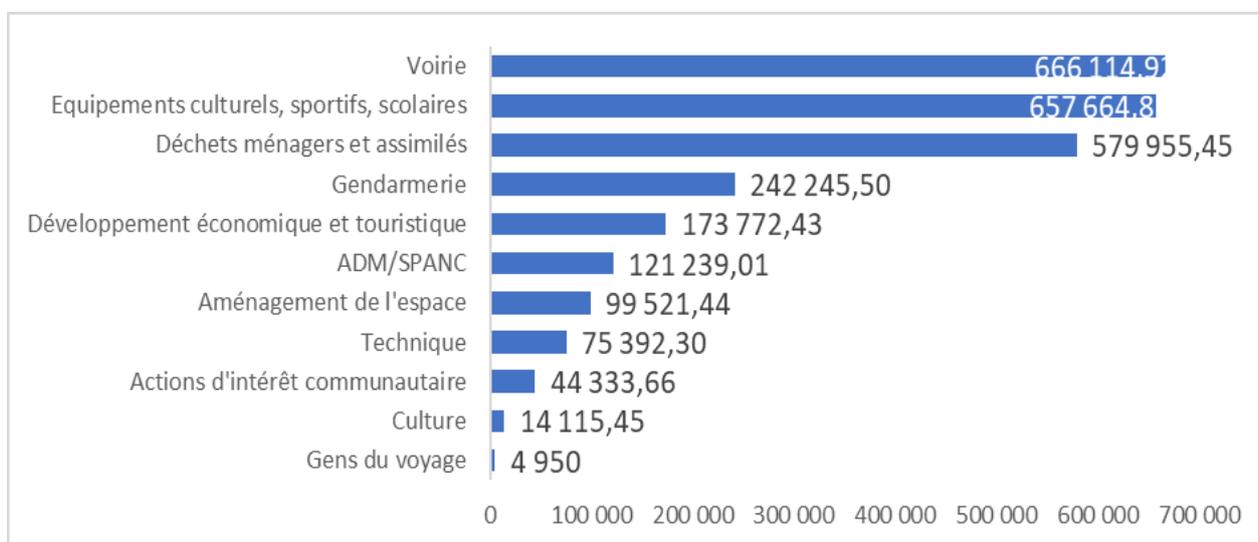
Investissement (en €)	Budget Primitif 2022		Compte Administratif 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	13 975 375,96		2 679 304,97	1 884 090,53
Aérodrome	395 250,67		9 122,16	14 197,55
Centre équestre	176 452,57		52 859,48	15 705,31
Centre Aquatique	1 287 995,34	1 287 995,34	6 351 318,34	4 614 626,08
FLODOR	3 922 908,92	3 922 909,00	210 891,91	0
SPANC	30 813,69		2 485,20	7 783,34
Tiers Lieu Numérique	294 100,29		25 142,67	294 089,00
Village artisanal	218 308,65		72 426,32	92 801,56



Compte Administratif 2022, budget principal, dépenses de fonctionnement en € :



Compte Administratif 2022, budget principal, dépenses d'investissement en € :



* ADM = Administration Générale

Pour le budget général, le résultat de l'exercice 2022 est de 12 797 463,47€ en fonctionnement et - 835 589,40€ en investissement.

Le résultat de clôture cumulé au 31/12/2022 est de 11 961 874,07€ (hors restes à réaliser).



Fiscalité

La CCHS est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, dont les taux d'imposition sont les suivants (votés par délibérations n°45 et 46 du 14 avril 2022)

Taxe foncière bâti	Taxe Foncière Non bâti	Cotisation Foncière Entreprise Unique
3,71%	9,27%	22,22%

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CCHS a choisi d'instaurer la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), ce qui signifie qu'il n'y a plus qu'un seul taux de CFE voté en assemblée communautaire, au lieu d'un taux communal et un taux intercommunal.

Par délibération en date du 27 septembre 2021, le conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI, à partir du 1^{er} janvier 2022. Le produit fiscal attendu pour cette taxe est de 220 000€.

(Cf. chapitre sur la GEMAPI page 15 pour + d'informations)

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Par délibération n°2020-129 du 28 septembre 2020, le conseil communautaire a institué des zones de perception sur lesquelles les taux de TEOM sont différents. En effet, depuis 2020, la fréquence de collecte des ordures ménagères est tous les 15 jours pour 58 communes sur 60. C'est pourquoi il a été voté des taux différents en fonction du service rendu.

TAUX TEOM	Secteur 1 : Péronne 12,74%	Secteur 2 Doingt Flamicourt, 12,35%	Secteur 3 : 58 autres communes, 10,80%
Ordures ménagères	Chaque semaine	Chaque semaine	Tous les 15 jours
Tri sélectif	Chaque semaine	Tous les 15 jours	Tous les 15 jours

Administration Générale

(1 DGS – 1 responsable du service + 1 agent d'accueil)

Après débat lors du conseil communautaire de novembre 2022, les élus ont approuvé à la majorité le projet d'extension du siège social situé avenue de l'Europe à Péronne.

Le projet comporte plusieurs phases :

- Extension des locaux avec la création au rez-de-chaussée d'une salle de conseil communautaire, d'un espace accueil et à l'étage des bureaux
- Rénovation énergétique du bâtiment existant : changement du système de chauffage, remplacement des menuiseries extérieures, isolation des façades
- Nouvel agencement des bureaux existants
- Installation d'un ascenseur dans le bâtiment existant.

Montant prévisionnel des travaux : 1,7 million d'euros

Subvention DETR 2022 accordée : 231 276€ ; d'autres subventions seront sollicitées durant l'année 2023 auprès de la Région, de l'ADEME ou encore de l'Etat.

FAITS MARQUANTS – DEPENSES

Travaux sur le siège social	51 000€
<i>Dont 32 000€ pour la pose de volets</i>	
Divers matériels (serveur et ordinateurs portables)	31 000€
Subvention au Comité des Œuvres Sociales	19 500€
Don en soutien « conflit en UKRAINE »	15 000€

FAITS MARQUANTS – RECETTES

→ Revenus des logements situés rue Béranger et rue Verte à Roisel, rue Voltaire à Doingt Flamicourt, rue Georges Clémenceau à Péronne	35 916€
→ Location des bureaux situés à Roisel	7 288€
→ Location de bureaux à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	4 625€

Revenus hors charges



Services techniques

Nombre d'agents : 1 directeur technique et environnement, 1 responsable technique et 5 agents

- Entretien du patrimoine de la CCHS (bâtiments + espaces verts)
Dont 146h dans les logements locatifs (hors gendarmerie)
- Entretien des chemins de randonnée : 255h dont 133h sur la Voie Verte
- Services aux communes :
 - Interventions dans les communes (30€/h/agent) : 1 322 heures facturées pour 14 communes
 - Locations de barnums (200€/barnum) : 28 locations
 - Locations d'un podium, 6x3m (200€/week-end) : aucune en 2022
 - Mises à disposition : barrières, panneaux de signalisation
 - Enrobé à froid : 20 tonnes distribuées

FAITS MARQUANTS – DEPENSES

Acquisition de 2 véhicules (fourgons)	57 000€
Travaux sur le bâtiment	10 000€
Acquisition matériels	8 395€

PERSPECTIVES 2023

- Extension et rénovation énergétique du siège social
- Recrutement d'un archiviste
- Achat d'un 4x4 pour les services techniques



Compétences de la CCHS

AMENAGEMENT DE L'ESPACE



FAITS MARQUANTS

❖ Cotisations/Subventions

→ Cotisation annuelle Somme Numérique 18 625€

❖ Entretien et gestion de l'aérodrome Péronne – Haute Somme, dont les travaux suivants :

Frais d'études pour la construction d'un hangar 6 820€

Compte tenu du montant des travaux de construction, l'opération a été abandonnée.

Décision n°258/22 du président en date du 5 décembre 2022 pour la déclaration sans suite

Signalétique 1 627€

44h d'entretien par les services techniques communautaires

❖ Vente de parcelles

*Le conseil communautaire a validé, par délibération n°2022-20 en date du 24 mars 2022, le déclassement de parcelles situées le long du chemin de randonnée dit la Voie Verte, à Flamicourt.

La vente de ces parcelles au profit des propriétaires riverains sera effectuée au prix de 3,93€ du m².

Cette vente permet la régularisation d'utilisation par des propriétaires de sections de la Voie Verte, et ainsi distinguer la voie publique de la voie privée.

*Le conseil communautaire a autorisé la vente d'une parcelle de 6 347m² à Roisel, au profit d'un exploitant agricole, pour un montant de 8 000€.

*Enfin le conseil communautaire a acté la vente d'une section de parcelle d'environ 160 m², pour l'implantation d'un pylône électrique, située sur la déchèterie route de Barleux à Péronne, pour un montant de 25 000€.

❖ Achat d'une parcelle à Cléry sur Somme

Profitant de la situation géographique d'une parcelle située à Cléry sur Somme, le conseil communautaire a validé son acquisition, par délibération n°2022-90 en date du 20 juin, pour un montant de 45 000€.

En effet, la parcelle est située à proximité du futur pont-canal du Canal Seine Nord Europe, attrait touristique, mais également du parcours pédestre de découverte des oiseaux autour des étangs.

Cet emplacement est idéal pour l'implantation d'une maison du Canal et de la Nature.

Des études à ce sujet seront menées dans le courant de l'année 2023.

PERSPECTIVES 2023

AERODROME :

→ Changement des menuiseries au snack bar

→ Etude de faisabilité pour un aménagement global du site



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La concertation a été le maître mot du PLUI de la Haute Somme durant l'année 2022.

Dans un premier temps, les 800 demandes de corrections demandées par les communes ont été examinées par le comité de suivi durant le premier semestre de l'année. *Pour rappel, le comité de suivi est l'instance de gouvernance du PLUI, composé d'une dizaine d'élus du conseil communautaire, à la fois des élus des bourgs centres mais également des maires de communes rurales, ainsi que des maires qui avaient déjà élaboré un document d'urbanisme.*

Ces demandes ont été répertoriées par thématiques : ajout ou suppression d'un patrimoine bâti, ajout ou suppression d'un patrimoine naturel, demande d'extension d'une zone constructible...

Le comité de suivi a donc arbitré, de manière impartiale, les demandes, afin d'établir une nouvelle version du zonage.

Cette nouvelle version a ensuite été présentée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Plusieurs réunions d'ajustement ont été nécessaires avec la DDTM, afin d'aboutir à des solutions partagées dans chaque commune. Ces réunions avec la DDTM se sont déroulées entre novembre 2022 et février 2023.

Le Canal Seine Nord Europe représente un aménagement impactant à la fois l'aspect paysager mais également économique du territoire. Des échanges avec la Société du Canal Seine Nord et la DDTM se sont déroulés durant l'année, afin d'intégrer au mieux l'ensemble de cet aménagement, à la fois dans le zonage mais également dans le règlement.

Le PLUI va aussi impacter les habitants, lorsqu'ils devront effectuer une démarche liée à l'urbanisme.

C'est pourquoi plusieurs réunions publiques se sont déroulées :

- 4 réunions d'informations courant juin, à Combles, Doingt Flamicourt, Heudicourt et Roisel, à destination des habitants, afin de présenter les travaux du PLUI jusqu'au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
A cette occasion, des panneaux d'exposition ont été réalisés, pour aborder de manière pédagogique la démarche. Coût de réalisation : 696€ HT pour 12 panneaux.
- 1 réunion, le 8 novembre à Moislains, afin de définir le zonage : qu'est ce qu'une zone U (constructible), qu'est-ce qu'une zone A (agricole)...

Ces réunions ont rassemblé 130 personnes.

Afin d'expliquer de manière plus ludique le PLUI, des vidéos ont été réalisées et diffusées sur le site Internet et la page Facebook. Coût de réalisation de 4 vidéos, dont l'une avec un drone : 880€

Elles permettent d'aborder :

- Pourquoi la CCHS s'est lancée dans l'élaboration du PLUI
- Ce que contient un PLUI
- Ce qui va changer, une fois le PLUI approuvé

Vous pouvez retrouver ces vidéos ainsi que les supports de présentation des réunions publiques :

<https://www.coeurhautesomme.fr/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/>

Le cabinet SEPIA, en charge du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, a pris connaissance des zonages afin de finaliser le document et apporter les mesures nécessaires au règlement écrit (interdiction de sous-sol en cas de risque de ruissellement...).

L'année 2023 sera consacrée à la finalisation de l'ensemble des documents afin de lancer un arrêté projet en septembre.

PERSPECTIVES 2023

- Poursuite de l'élaboration du PLUI avec l'arrêt projet en fin d'année
- Finalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Rapport d'activités 2022 CCHS



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Prestataire : L'Hacienda - Coût annuel : 30 086,88 €
Les services techniques de la CCHS assurent l'entretien courant.

GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS)

- ❖ Cotisation à l'AMEVA (Aménagement et Valorisation du Bassin de la Somme) 13 526 €
- ❖ Cotisation à SOMEA (Somme Espace et Agronomie) 300 €

Sur proposition de l'assemblée lors du débat d'orientations budgétaires 2020 puis 2021, une commission GEMAPI a été créée par délibération n°2021-40 en date du 15 avril 2021. L'AMEVA est venu présenter en conseil communautaire, le 24 juin 2021, les enjeux de la GEMAPI sur le territoire de la CCHS.

Conscients des travaux importants et urgents à engager, les élus ont voté à la majorité, l'instauration de la taxe GEMAPI à compter de 2022 (délibération n°2021-116 du 27 septembre).

La commission s'est ensuite prononcée pour une prise en compte de l'intégralité du programme d'actions « Gemapiennes » défini par l'AMEVA. Le montant estimatif des travaux est de 11 863 877,50 € dont 7 973 893,50 € de reste à charge pour la CCHS.

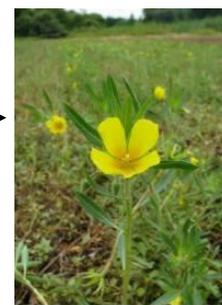
Suite au débat d'orientations budgétaires 2022, les élus ont décidé de financer les travaux ainsi : une partie issue des recettes fiscales GEMAPI à hauteur de 220 000€, et 200 000€ issus des recettes fiscales liées aux éoliennes.

FOCUS SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS GEMAPIENNES

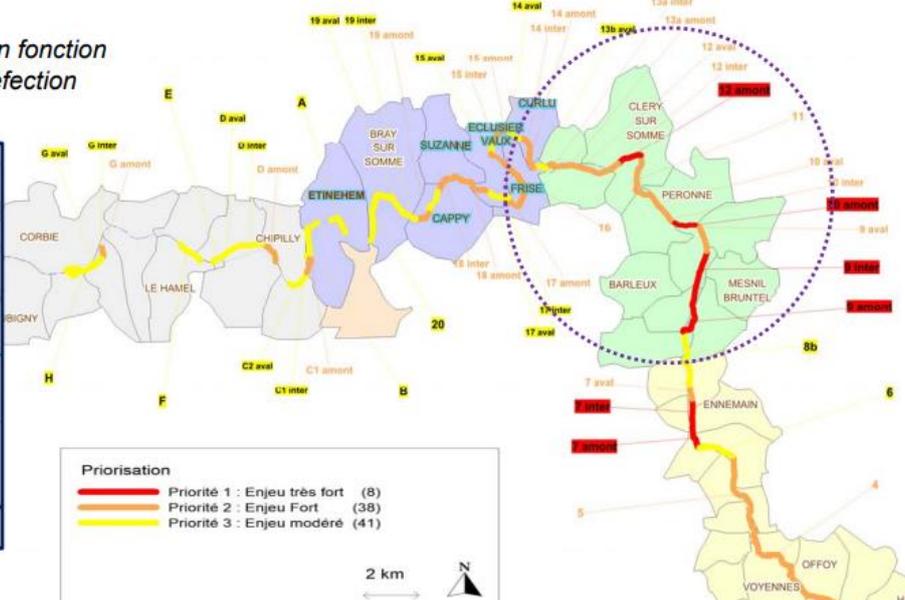
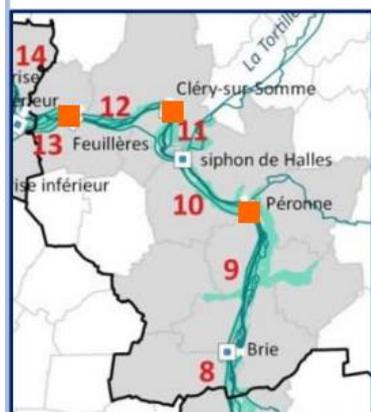
COÛTS ESTIMATIFS

SUR 20 ANS

- | | |
|---|------------------------|
| 1. Cotisation AMEVA | 408 797,50 € |
| 2. Réfection/automatisation des ouvrages hydrauliques de la Somme | 337 100,00 € |
| 3. Gestion des espèces exotiques envahissantes (jussie myriophylle) | 1 192 250,00 € |
| 4. Restauration des courants maîtres sur le cours de la vieille Somme
Restauration de zones humides
<i>dont le Bief 9 (Eterpigny, Brie, Péronne) 2 155 000,00€ HT</i> | 9 789 000,00 € |
| 5. Coopération avec l'Association de la Cologne | 99 230,00 € |
| 6. Entretien de la rivière Tortille | 37 500,00 € |
| TOTAL | 11 863 877,50 € |



Proposition de programmation en fonction des travaux d'automatisation / réfection des ouvrages hydrauliques



Rapport d'activités 2022 CCHS



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT



❖ Plan arbres

Des plantations de fruitiers et d'arbustes ont été réalisées sur la Voie Verte et à la déchèterie de Sailly Saillisel.

Coût : 15 562,50€ TTC

Subvention du Conseil Régional : 3 789 €

❖ Entretien des chemins de randonnée en convention avec le Conseil Départemental

Subvention de 2 264 €

MOBILITE

❖ Création du comité des partenaires

La CCHS est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis juin 2021. A cet effet, il a été nécessaire de créer un comité des partenaires. Il se compose de la manière suivante :

- Un collège d'élus
- Un collège de représentants des employeurs
- Un collège des représentants d'associations d'usagers
- Un collège d'habitants
- Un collège des représentants de partenaires institutionnels (Etat, Région, Département...)

Il sera consulté avant toute évolution de l'offre mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers. Il formule des avis.

Délibération n°2022-118 en date du 24 novembre 2022 pour la création du comité des partenaires

❖ Transport urbain de la ville de Péronne

Délégation de service public : L'oiseau bleu (80 200 PERONNE) - Coût : 114 000 € TTC par an

5 circuits circulent toute l'année. 1 supplémentaire est mis en place durant l'été, avec un arrêt au centre aquatique. En moyenne, 2 000 personnes fréquentent ce transport par mois.

Fréquentation totale pour l'année 2022 : 24 213 personnes

Les bus ne circulent pas les dimanches et jours fériés. Il est gratuit pour les usagers.

❖ Transport intracommunautaire

Afin de permettre à la population rurale, et en particulier aux jeunes, de se rendre au centre aquatique O₂ Somme, le conseil communautaire a validé la mise en place d'un circuit bus depuis certaines communes rurales vers Péronne.

Modalités mises en place :

- Du 11 juillet 2022 au 26 août 2022, sauf samedis, dimanches et jours fériés
- Service accessible à tous et gratuit,
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte

6 circuits ont été mis en place (dont 2 le même jour), du lundi au vendredi. 463 personnes au total ont utilisé ce service.

Coût : 12 000€

Lundi	Aller	Retour	Mardi	Aller	Retour	Mercredi	Aller	Retour
Rosel	13h35	18h10	Le Rorsay	13h35	18h10	Fins	13h45	18h00
Marquais	13h45	18h00	Epilly	13h40	18h05	Equancourt	13h50	17h55
Trecaut	13h55	17h50	Neuqucourt	13h50	17h55	Etrouart	13h55	17h50
Buire	14h05	17h40	Lieramont	14h00	17h45	Manicourt	13h55	17h50
Carligry	14h10	17h35	Templeux La Fosse	14h10	17h35	Molières	14h05	17h40
Diergt	14h20	17h25	Buau	14h20	17h25	Alaines	14h15	17h30
PÉRONNE	14h30	17h15	PÉRONNE	14h30	17h15	PÉRONNE	14h30	17h15
Jeudi	Aller	Retour	Vendredi	Aller	Retour	Vendredi	Aller	Retour
Bernes	13h45	18h00	Villers Carbonnel	13h45	18h00	Sailly Saillisel	13h50	17h55
Pevault	13h50	17h55	Barleux	13h50	17h55	Lesbours	14h00	17h45
Vraignes	13h55	17h50	Flaucourt	13h55	17h50	Comblès	14h10	17h55
Espères Mors	14h00	17h45	Heulères	14h05	17h40	Mauripis	14h15	17h30
Isre	14h10	17h35	ClérySomme	14h15	17h30	PÉRONNE	14h30	17h15
Moulières	14h20	17h25	PÉRONNE	14h30	17h15	PÉRONNE	14h30	17h15
PÉRONNE	14h30	17h15	PÉRONNE	14h30	17h15	PÉRONNE	14h30	17h15



DU 11/07 AU 26/08

LA CCHS VOUS EMMÈNE GRATUITEMENT* AU CENTRE AQUATIQUE O₂ SOMME

Un bus effectuera 6 circuits par semaine et s'arrêtera devant les mairies des communes mentionnées. Ce dispositif est ouvert à TOUS les habitants de la Communauté de Communes de la Haute Somme. Nous invitons donc les habitants à prendre le Bus à l'arrêt prévu le plus proche de leur domicile (sans réservation préalable). Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte. La CCHS et la compagnie de Bus (L'OISEAU BLEU) se désengagent de toutes responsabilités si, quelconque prévenant le bus, ne se rend pas ou pas directement à la piscine ou ne reprend pas le bus à l'horaire prévu.**

PERSPECTIVES 2023

➔ Réflexion sur les actions à mettre en place pour la mobilité

Rapport d'activités 2022 CCHS



ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

FAITS MARQUANTS

❖ **Zone de la Croisette (ZI de la Chapelette, Péronne)**

En 2022, les dépenses suivantes ont été réalisées :

• Déconstruction	205 907€
• Désamiantage	95 322€
• Mission de maîtrise d'œuvre	49 651€
• Dépollution	20 000€
• Evaluation Environnementale des sédiments/bassin	14 115€
• Plan de gestion déblais remblais	10 350€
• Etude préliminaire dévoiement forage	4 054€
• Etude rejet eaux pluviales	2 875€
• Diagnostic amiante	1 905€

Aucune subvention perçue en 2022.

La convention de réservation des terrains (13ha) pour le projet Mona Lisa a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023, par délibération n°2022-27 du 24 mars 2022. De plus, le conseil communautaire a autorisé le président à signer le compromis de vente, au prix de 25€ du m².

(Délibération n°2022-28 du 24 mars 2022.)

❖ **Pôle Equestre**

→ Travaux réalisés en 2022

Signalisation verticale extérieure 1 491€ HT

→ Recette :

Redevance délégataire 31 260€

Les services techniques de la CCHS sont intervenus pour résoudre certains désordres :

- Isolation des descentes d'eau des abreuvoirs dans l'ensemble des box des 2 écuries et des stabulations : FEVRIER 2022
- Changement vanne pour l'alimentation en eau de la douche extérieure : JUILLET 2022
- Fixation de 2 cadres supportant les 2 vitres et la fenêtre des box : JUILLET 2022
- Réparation fuite compteur d'eau : DECEMBRE 2022

Suite aux déclarations de sinistres établies en 2021 (gel des installations d'alimentation en eau et défaillance de la toiture du manège), qui n'ont pas abouties, des procédures judiciaires ont été engagées. Un expert a été désigné par le tribunal administratif en octobre 2022. La première réunion d'expertise est fixée au 3 avril 2023.



Rapport d'activités 2022 CCHS





❖ **Village artisanal**

12 cellules, 4 d'environ 100m² et 8 de 50m²

La promotion des locations est assurée directement par la CCHS.

Taux d'occupation de l'année 2022 : 92% (11 cellules sur 12)

Ci-dessous le détail des occupants en fin d'année 2022 :

- ✓ Lot 1 : Loison (ouvrages métalliques) - échéance 09/2029
- ✓ Lots 2/3 : Société LPJ DRD MV (matériel médical) – échéance 09/2023
- ✓ Lots 4/5 : Société JMD (montage, maintenance/conservation froid) – échéance 09/2023
- ✓ Lot 6 : WAJ-METAL (ingénierie et études techniques) – échéance 09/2030
- ✓ Lot 8 : Association Rivières Haute Somme (entretien, aménagement zones humides et cours d'eau), échéance 04/2024
- ✓ Lot 9 : @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) - échéance 09/2029
- ✓ Lot 10 : Les guides composteurs, échéance 06/2023
- ✓ Lots 11 et 12 : Twattur, échéance 06/2023

Rappel du montant annuel des loyers : 46,71 € HT du m² + remboursement des charges à caractère général (provision de 13 €/m²)

39h d'entretien espaces verts et 43h réparations effectuées par les services techniques communautaires

- ❖ **Soutien financier à Initiative Somme** (association de conseils et d'aides à la création et/ou reprise d'entreprises) :

Participation forfaitaire : 3 000€/an - Part variable en fonction du nombre de dossiers : 8 095€ en 2022

- ❖ **Contribution au PETR Cœur des Hauts de France :** 223 704€

- ❖ **Participation au fonctionnement de l'Office de Tourisme Haute Somme :** 116 047€

- ❖ **Fonds d'intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC)**

Le conseil communautaire a délibéré en date du 20 février 2020 pour la signature d'une convention de partenariat avec le PETR pour déposer une candidature FISAC. Elle a été retenue et a permis de réserver environ 175 000€ pour les territoires de la Haute Somme et Terre de Picardie.

Le dispositif s'étend du 13 décembre 2019 au 18 décembre 2022. Compte tenu du contexte sanitaire, une prolongation de délai a été accordée jusqu'au 30 juin 2023.

Subventions aux artisans commerçants versées en 2022 10 720€
Participation aux dépenses d'animation 7 286€

- ❖ **Aménagement d'un local d'insertion, avenue Charles Boulanger à Péronne**

Opération soldée en 2022

Dépenses 218 871€
Subventions 128 306€
Soit un reste à charge de 90 565€

Une partie du bâtiment du Tiers-Lieu n'avait pas de fonction prédéfinie. Suite à la demande d'une association locale, le conseil communautaire s'est engagé à réaliser des travaux pour accueillir cette structure. Un bail a été conclu avec l'association Savoir Fer, pour une durée de 9 ans. Le loyer est fixé à 700€ mensuels hors charges.

- ❖ **Autres participations**

➔ Contribution à la MEEF (Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation) 22 076 €
➔ Participation au fonctionnement de l'antenne locale de la Chambre des Métiers 10 000 €



❖ **Etudes de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine Nord Europe**

En janvier 2021, le Conseil Communautaire a décidé d'affecter une enveloppe de 790 822,50 € pour la réalisation des prestations prévues dans la convention d'application du protocole constitutif d'un partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine Nord Europe.

Dépenses effectuées en 2022

14 377 €

De plus, les services de la Région et les 4 intercommunalités concernées par le tracé du Canal Seine Nord Europe ont travaillé pour la constitution d'un syndicat mixte des ports intérieurs. Il interviendra pour la gestion domaniale/patrimoniale, l'aménagement et l'exploitation des ports intérieurs du Canal. Son activité portera notamment sur la réalisation et la promotion de toutes actions concourant au développement de l'objet du syndicat mixte.

Le pacte financier et fiscal ainsi que les statuts du futur syndicat mixte seront à approuver en début d'année 2023.

En parallèle, la concertation avec les habitants s'est poursuivie durant toute l'année 2022.

kilomètres ann de iderer l'espace nécessaire au futur Canal.

#LECANALAVECMOI

RENCONTREZ L'ÉQUIPE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE !

- | | | |
|---|---|--|
| 9 SEPTEMBRE
stand sur le marché
NESLE | 20 SEPTEMBRE À 18H30
réunion publique d'information
MESNIL-SAINT-NICAISE 📍
(salle polyvalente) | 27 SEPTEMBRE À 18H30
réunion publique d'information
CLÉRY-SUR-SOMME
(salle polyvalente) |
| 1^{ER} OCTOBRE
stand sur la Grande Braderie
PÉRONNE | 11 OCTOBRE À 18H30
réunion publique d'information
PÉRONNE
(espace Mac Orlan) | 18 OCTOBRE À 18H30
réunion publique d'information
VILLERS-CARBONNEL 📍
(salle polyvalente) |
| 22 NOVEMBRE À 18H30
réunion publique d'information
MOISLAINS
(salle des fêtes) | 24 NOVEMBRE À 18H30
réunion publique d'information
ALLAINES 📍
(salle polyvalente) | 29 NOVEMBRE À 18H30
réunion publique d'information
ÉTRICOURT-MANANCOURT 📍
(salle des fêtes) |

- 1 La réunion publique de Mesnil-Saint-Nicaise concerne également les communes d'Esthuy, Moyencourt, Breuil, Langueval-sin-Quiquery, Nesle, Rouy-le-Petit, Rouy-le-Grand, Bièhencourt-sur-Somme, Marchain, Pargny, Epénencourt, Licourt, Cizancourt et Saint-Christ-Bloist
- 2 La réunion publique de Villers-Carbonnel concerne également les communes de Bièhes, Barieux et Eterpigny
- 3 La réunion publique d'Allaines concerne également la commune de Bouchavennes-Bergen
- 4 La réunion publique d'Étricourt-Manancourt concerne également la commune d'Équancourt

Partenaires financiers

Cofinancé par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe de l'Union européenne



SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

www.canal-seine-nord-europe.fr



Réunion publique de concertation sur le port intérieur de Péronne – 7 mars 2022

PERSPECTIVES 2023

- ➔ Travaux d'aménagement de la zone de la Croisette
- ➔ Modification de la toiture du manège au pôle équestre, suite aux malfaçons
- ➔ Installation d'un adoucisseur à l'atelier d'insertion





COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS



Un rapport plus détaillé sur la compétence "collecte et traitement des déchets" est également consultable sur le site Internet de la CCHS.

Chiffres clés 2022

Nombre d'agents : 1 directeur technique et environnement, 1 responsable environnement, 1 chef d'atelier, 13 agents de collecte, 1 ambassadeur de tri
4 gardiens + 1 agent gardien de déchèterie/ambassadeur de tri + 1 agent gardien de déchèterie en accroissement d'activité

Véhicules : 10

Frais de traitement d'enfouissement	765 574 €
Frais SMITOM (traitement sacs bleus)	168 012 €
Frais VEOLIA (traitement sacs jaunes)	136 044 €
Refus de tri (VEOLIA)	22 144 €
Refus de tri (SMITOM)	3 440 €

Achat de sacs de tri sélectif	62 669€
Frais collecte du verre	56 792€
Achat de bacs	56 498€

Renouvellement en partie du parc de colonnes à verre 162 303€

Tonnage ordures ménagères collectées	6 602 Tonnes (241kg/hab)
Tonnage tri sélectif valorisé	1 647 Tonnes (60kg/hab)
Tonnage verre	1 110 Tonnes (40,4kg/hab)

Recettes de valorisation :

- Soutien CITEO 369 122 €
- Revente matériaux recyclés 323 097 €

Déchèteries :

FREQUENTATION DES PARTICULIERS			
La Chapelette	Mont Saint Quentin	Sailly-Saillisel	Roisel
23 982	37 518	12 174	17 528

Frais de transport et traitement des déchets issus des déchèteries	826 236 €
Divers investissements dans les déchèteries	98 647 €
Recettes dépôt professionnel (1 238 dépôts)	13 651 €

FAITS MARQUANTS

- ❖ Subvention à l'association Artois Insertion Ressourcerie 59 329€
- ❖ Achat composteurs 12 101 €
- ❖ Vente de 104 composteurs aux particuliers Recette : 2 260€
- ❖ 7 communes ont doté leurs cimetières d'un composteur durant l'année
- ❖ Collecte d'amiante pour les particuliers – 1 opération sur 2 jours, les 26 juin et 2 juillet
116 personnes reçues, 33 Tonnes collectées - Coût pour la CCHS 12 706€ (prestation COVERED)

PERSPECTIVES 2023

- ➔ Réflexion sur l'agrandissement des déchèteries
- ➔ Elaboration d'un règlement de collecte

Rapport d'activités 2022 CCHS



SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

UNIQUEMENT POUR LES COMMUNES ZONEES EN NON COLLECTIF (50 COMMUNES)

Chiffres clés 2022

Nombres d'agents : 1 responsable et 1 agent

Véhicules : 2

- 146 diagnostics vente réalisés
- 324 contrôles à la suite de ventes immobilières (propriétaires ayant acheté depuis 2016 mais qui n'ont pas réalisé les travaux)
- 621 diagnostics de bon fonctionnement (sur les communes de : Cartigny, Ginchy, Guillemont, Hardecourt aux Bois, Hervilly Montigny, Nurlu et Sorel le Grand)

Les agents du service ont pour mission de conseiller les habitants du territoire dans leur démarche de réhabilitation ou de création d'assainissement, d'autoriser l'implantation de nouveaux systèmes d'épuration et contrôler leur exécution. Le SPANC réalise également les diagnostics de tous les assainissements non collectifs existants sur le territoire afin de prévenir toute pollution ou atteinte à la salubrité publique.

Dans un souci de respect environnemental, des contrôles sur les installations d'assainissement non collectif sont effectués dans chaque commune. Afin de financer le service SPANC de la CCHS, une redevance annuelle d'un montant de 16,05€ TTC a été mise en place pour chaque compteur d'eau relié à une habitation (zoné en assainissement non collectif).

Le budget annexe SPANC est excédentaire depuis quelques années. Les services de l'Etat ont été sollicités durant l'année 2022 afin d'étudier la possibilité de subventionner des travaux d'assainissement individuel pour des particuliers ou de financer des travaux d'assainissement collectif lorsque la configuration des terrains ne permet pas une installation individuelle. A ce jour, il n'est pas possible de réaliser ce type d'opération financière.

C'est pourquoi le conseil communautaire a validé, par délibération n°2022-111 en date du 29 septembre 2022, la baisse de la redevance de 16,05€ TTC à 10€ TTC, à compter du 1^{er} janvier 2023. Cela entrainera une diminution des recettes de 36 000€, mais l'excédent restera encore conséquent.

PERSPECTIVES 2023

→ Achat d'un véhicule électrique avec prime conversion



CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Définition de la voirie communautaire

La voirie communautaire est constituée de toutes les voies communales revêtues (bitume + gravillons ou enrobé) situées à l'extérieur des agglomérations.

Sont inclus :

- la voirie de desserte des ateliers relais communautaires ainsi que la voirie d'accès aux zones d'activités communautaires, les carrefours, les giratoires,
- les bornes, la signalisation verticale et horizontale (les poteaux indicateurs, feux tricolores...),
- les accotements, talus, murs de soutènement, les ouvrages d'art, (ponts, tunnels, passerelles),
- les trottoirs, les pistes cyclables.

Sont exclus :

- la voirie des lotissements, les chemins ruraux, les aménagements liés à la sécurité, les arrêts de bus, les parkings, l'éclairage public, les réseaux d'eau, d'assainissement collectif, de gaz, d'électricité, de télécommunications et autres réseaux divers.
- les espaces verts attenants à la voirie.

Maître d'œuvre : ECAA (02100 Saint Quentin)

Marché reconductible 3 fois, 144 000€ par an maximum

24 000€ mandatés au titre des travaux neufs – 13 000€ au titre des travaux d'entretien

FAITS MARQUANTS

- | | |
|--------------------------------|----------|
| ❖ Travaux compétence CCHS | 43 970€ |
| ❖ Travaux compétence communale | 493 312€ |

PERSPECTIVES 2023

→ Etude sur les mobilités douces sur la zone d'activités Mont Saint Quentin à Péronne





EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES



Nombre d'agents : 7 pour les gymnases, 10 pour le centre aquatique + le responsable / Véhicules : 1 + 1 vélo

5 équipements : Gymnase Saint Denis, Gymnase des Remparts, Gymnase Béranger, Gymnase de Roisel, Centre Aquatique.

FAITS MARQUANTS

❖ POLE CULTUREL

Fin 2021, le conseil communautaire a donné son accord pour lancer une étude de faisabilité pour la réalisation d'un pôle culturel sur le territoire de la CCHS, en partenariat avec le PETR Cœur des Hauts de France.

L'année 2022 a été consacrée à la rédaction du cahier des charges de l'étude globale comprenant un état des lieux de l'offre et des besoins à l'échelle du territoire et aboutissant à la programmation du futur équipement communautaire. L'étude sera subventionnée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Elle sera lancée en 2023.

❖ GYMNASES

- Transport des élèves vers le Centre Aquatique, gymnases des Remparts et de Roisel
95 000€ (max)

➤ **Gymnase de Roisel**

Raccordement au gaz	24 000€
Remplacement du sol sportif	73 000€
Menuiseries extérieures	6 336€
Remplacement des buts Handball	4 000€

Recettes Subvention du Conseil Départemental : 46 381€

➤ **Gymnase des Remparts**

Remplacement de la toiture + renforcement charpente	309 000€
---	----------

Recettes : DETR : 37 395€ - DSIL : 48 079€ - Département : 102 900€
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Remplacement du sol sportif*	62 000€
Remplacement de l'éclairage par des LED*	11 000€
Mise en conformité des paniers de basket*	8 000€

➤ **Gymnase Béranger**

Remplacement de l'éclairage par des LED*	21 000€
Espace de stockage	7 944€

➤ **Gymnase Saint Denis**

Remplacement du sol sportif*	66 000€
Remplacement de l'éclairage par des LED*	17 000€
Autolaveuse	9 251€
Etude de faisabilité pour la rénovation	8 298€
Remplacement des buts de Handball*	5 000€

**Recettes Agence Nationale du Sport : 147 000€*



❖ CENTRE AQUATIQUE O₂ SOMME

Divers équipements (filet de sécurité pentagloss, ordinateur portable, table de tennis de table extérieure, nettoyeur haute pression, armoires de rétention) 7 638€

Malgré des difficultés de recrutement, notamment avec le départ de 3 maîtres-nageurs, l'année 2022 est la meilleure année en terme de fréquentation.

Plus de 43 500 entrées payantes, 5 500 activités et 10 500 entrées clubs.

Les fréquentations ont été développées avec la création du pass vacances. Ce pass est vendu exclusivement aux communes de la CCHS, 5€ le pass, réservé aux enfants de moins de 16 ans. Avec ce pass, ils peuvent se rendre au centre aquatique, 5 fois durant les vacances.

PERSPECTIVES 2023

- Poursuite des travaux de rénovation énergétique dans les gymnases
- Aménagement paysager au centre aquatique



ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

FAITS MARQUANTS

Maintien des personnes à domicile

- ❖ Subventions aux organismes réalisant un service d'aide à la personne (portage de repas, aide à la toilette, préparation repas . . .)

Association Saint Jean	40 114€
ADMR Roisel	2 829€
ADMR Monchy Lagache	57€

La subvention est calculée sur la base du rapport d'activité fourni par chaque association ou organisme, à hauteur de 0,08€/heure et 1,60€/repas, pour les prestations réalisées dans les communes du territoire de la Haute Somme. C'est pourquoi l'ADMR de Monchy Lagache, qui couvre les communes d'Estrées Mons et de Devise, figure également parmi les organismes bénéficiaires.

MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées, à Combles)

- ❖ Entretien par les services techniques : 222 heures pour le remplacement des éclairages et la réfection des dalles de l'ensemble des terrasses

Compte tenu des difficultés financières, une avance remboursable de 10 000€ a été accordée à la MARPA. (Délibération n°2022-145 du 12 décembre 2022).

Reprise du syndicat d'aide à domicile de Combles

Le syndicat d'aide à domicile du canton de Combles a voté sa dissolution au 31 décembre 2022, avec les modalités suivantes :

- Reprise des agents sociaux, d'un agent technique et d'un agent administratif par l'Association Saint Jean
- Transfert d'un agent administratif à la CCHS, pour être mis à disposition de l'association Saint Jean
- Versement de l'excédent net à la CCHS
- Matériel de bureau et informatique repris par Saint Jean

Cette dissolution fait suite à la décision du Conseil Départemental de la Somme de ne plus subventionner au taux maximal les syndicats d'aide à domicile qui n'effectuent pas un nombre d'heures suffisant.

*Délibération n°2022-137 du 12 décembre pour acter les modalités ci-dessus par le conseil communautaire
Délibérations n° 2022-137 et n°2022-138 du 12 décembre pour modifier l'annualisation et l'organisation du temps de travail à la CCHS*

PERSPECTIVES 2023

- ➔ Reconstitution des subventions pour le maintien à domicile des personnes âgées
- ➔ Remplacement des menuiseries à la MARPA (50 000€)



GENDARMERIES



La collectivité est propriétaire et loue des locaux à la Gendarmerie Nationale :

- ✓ Le bâtiment administratif et les 40 logements situés avenue des Australiens à Péronne ;
Recette : 464 746€
- ✓ Le bâtiment administratif situé rue de Cambrai à Roisel ;
Recette : 19 364,32 €

Elle en assure l'entretien.

Pour 2022, prestations des services techniques communautaires : 208h pour la Gendarmerie de Péronne – 58h pour la Gendarmerie de Roisel.

Située avenue des Australiens, la gendarmerie de Péronne rassemble le Groupe de Commandement de la Compagnie (GC-CIE), la Brigade de Proximité Chef-Lieu (BPCL), la Brigade de Recherches (BR), le Peloton de Surveillance et d'Intervention de Gendarmerie (PSIG) et l'Espace Pôle Judiciaire (EPJ). Elle a été inaugurée le 24 novembre 2021.

La construction de locaux de service, locaux techniques et de 22 logements (en + des 18 anciens) a été réalisée sur un terrain d'environ 7 000 m².

L'opération a été soldée en 2022.

Dépenses		Recettes	
Terrain	108 000€	Etat	978 364€
Coût	8 043 000€	Département	100 758€
		DSIPL*	600 000€
		Emprunt	6 440 000€

*DSIPL = DSIL = Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Les annuités d'emprunt sont couvertes par les loyers.

Architecte : ATELIER Vincent FRANQUET (60 300 SENLIS)

Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC, coordonne l'ensemble des entreprises présentes sur le chantier) : LD PILOTAGE (60 170 RIBECOURT-DRESLINCOURT)

Assistant du maître d'ouvrage : cabinet AMOME (62 000 ARRAS)

PERSPECTIVES 2023

- ➔ Installation d'un portail motorisé pour les familles
- ➔ Isolation des 18 « anciens » logements



POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Depuis septembre 2020 et jusqu'en 2025, la Communauté de Communes est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Revitalisation Rurale (OPAH-RR), en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Cette opération est réalisée dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes Terre de Picardie.

Le cabinet en charge du suivi-animation est SOLIHA. Un numéro vert gratuit spécial OPAH ainsi qu'une adresse mail ont été créés afin que les particuliers contactent SOLIHA pour leurs projets de travaux.

Coût prévisionnel sur 5 ans : 441 858 € TTC

Recettes : 35% du HT hors part variable subvention ANAH et 35% pris en charge par Terre de Picardie.

L'ANAH ayant modifié ses critères d'éligibilité des dossiers, les objectifs de la convention ont été revus.

Nouveaux objectifs :

- ✓ 399 logements rénovés sur les 5 ans dont 344 propriétaires occupants.
 - ✓ 15 logements dans le cadre de l'aide « sorties de vacance »
 - ✓ 15 dossiers propriétaires bailleurs, dans le cadre d'une réhabilitation lourde
- Désormais, pour déposer un dossier dans le cadre de la rénovation thermique, il est nécessaire d'obtenir un gain énergétique supérieur à 35%.

Bilan en quelques chiffres (du 15 septembre 2020 au 7 décembre 2022) sur les 2 territoires :

- 24 000 flyers et 200 affiches en 2021
- 1 752 contacts **dont 1 104 sur la CCHS**
- 219 personnes accueillies lors des permanences
- 508 logements visités
- 174 dossiers notifiés ou en cours d'instruction
dont 114 dossiers notifiés sur la CCHS :
 - ➔ 72 dossiers amélioration énergétique
 - ➔ 35 dossiers autonomie
 - ➔ 7 dossiers travaux lourds ou dégradation moyenne
- 34 logements vacants remis sur le marché

Dans le cadre de la mission « d'assistance technique auprès des communes », 24 communes sur les 2 territoires ont manifesté le souhait d'une assistance technique.

SOLIHA a réalisé un travail de repérage de terrain avant de rencontrer les élus de chaque commune.

Sur les communes rencontrées, 17 communes sont intéressées par une assistance technique.

2 ateliers se sont déroulés : 1 sur les logements vacants et 1 sur la lutte contre l'habitat indigne. Ils se sont déroulés de décembre 2022 à février 2023. Les communes seront accompagnées dans leurs démarches, comme le lancement de procédure de bien sans maître.

Renouvellement de la caisse d'avance pour les propriétaires occupants bénéficiant d'une subvention ANAH dans le cadre de travaux d'amélioration de leur logement, par délibération n°2022-11 à hauteur de 50 000 €.

En 2022, aucun dossier déposé.

Depuis le début de cette opération, 38 dossiers ont été déposés pour 298 160 €

PERSPECTIVES 2023

➔ Poursuite de l'OPAH, avec un avenant n°2 augmentant les objectifs et nouvelle campagne de communication

Rapport d'activités 2022 CCHS



Tiers lieu numérique



DES CHIFFRES CLÉS EN 2022



399 adhérents



17 bénévoles



3,6 ETP CCHS
1 ETP Prestation POP



50 bénéficiaires
des chèques APTIC



25 partenaires



Au Repair Café
342 personnes
reçues sur 23
dates

Restons connectés



1 AVENUE CHARLES BOULANGER 80200 PÉRONNE

DATES IMPORTANTES

24 FÉVRIER 2022
LANCEMENT DU SITE INTERNET

25 FÉVRIER 2022
200 ADHÉRENTS

13 AU 18 JUIN 2022
1 AN D'OUVERTURE DU LIEU
Semaine anniversaire avec l'accueil de différents publics pour découvrir le lieu à travers divers ateliers

19 JUIN 2022
PORTES OUVERTES (52 PERSONNES)

21 JUILLET 2022
1ER RDV AVEC EMMAÛS CONNECT ET LA COLLECTE.TEC

19 SEPTEMBRE 2022
DÉMARRAGE DU HORS LES MURS
DANS 8 COMMUNES

1 OCTOBRE 2022
PORTES OUVERTES (55 PERSONNES)

3 AU 7 OCTOBRE 2022
SEMAINE BLEUE (15 PERSONNES)

18-19 NOVEMBRE 2022
FESTIVAL LUMÉRIC (702 PERSONNES)

16 JANVIER 2023
LIVRAISON DU VÉHICULE DE SERVICES



Ecoles de musique

Subventions versées sur justificatif du nombre d'inscriptions et remise du rapport d'activité :

Ecole municipale de Péronne :	68 000€
Ecole intercommunale d'Epehy :	30 000€
Ecole de la 4C :	12 000€
Stage d'été Epehy :	15 000€

Ecole municipale de danse de Péronne : Subvention de 7 500 €

Sorties culturelles à destination des scolaires :

621 élèves ont pu profiter de la sortie culturelle, édition 2022, répartie sur 10 journées, du mardi 10 mai au lundi 20 juin 2022.

Pour des raisons d'organisation, les visites étaient concentrées sur Péronne. La première demi-journée était consacrée à la visite de l'Historial de la Grande Guerre. La seconde était dédiée aux trésors cachés de la ville de Péronne, au travers d'un jeu de piste animé par les guides de l'Office de Tourisme de la Haute Somme.

Autres événements culturels

→ Soutien logistique avec le prêt de matériel à la commune de FLERS pour l'édition du « Flers sème son cirque », le dimanche 29 août 2022

→ Annulation du challenge Cecil Healy 2022 en raison d'un nombre d'inscrits insuffisant

→ Participation financière à la course cycliste « A travers les Hauts de France »

Le samedi 10 septembre 2022, édition internationale féminine

Etape « Départ : Base logistique e-Valley dans le Nord – Arrivée : Roisel »

Subvention à l'association organisatrice « Clovis ASO » : 5 000€

Arrivée de la course cycliste à Roisel



PERSPECTIVES 2023

⇒ Améliorer la visibilité du Tiers-Lieu numérique

